

SEANCE DU 31 MARS 2015

L'an deux mil quinze, le trente et un mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacques BINET, Maire.

Présents : MM. BINET, DELAMARE, MARGOT, MMES DESTRUEL, GUIDEMANN, LEREFAIT, REMMEAU, MM. GOLFRIN, JOUBERT, GALIEN et PETIT.

Secrétaire de séance : Mme REMMEAU

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance lequel est approuvé à l'unanimité.

N°10/2015 : Compte de gestion 2014

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014
- statuant sur l'exécution du budget annexe de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N°11/2015 : Affectation du résultat 2014

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Investissement : 38 057, 56 €

Fonctionnement : 39 984, 09 €

- Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat

- décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) : **33 843, 65 €**

Affectation complémentaire en réserves (c/1068) : **6 140, 44 €**

N°12/2015 : Budget primitif 2015

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, le projet de budget primitif 2015, qui se présente comme suit :

Recettes d'investissement :	116 840,00 €
Dépenses d'investissement :	116 840,00 €
Recettes de fonctionnement :	121 824,65 €
Dépenses de fonctionnement :	121 824,65 €

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal :

- vote le budget primitif 2014, tel qu'il vient de lui être présenté
- vote un montant de contributions directes de 31 583 €
- décide d'appliquer aux bases d'imposition communiquées par les services fiscaux les taux suivants

:

Taxe d'habitation : 5.30 %

Foncier bâti : 11.59 %

Foncier non bâti : 29.78 %

N°13/2015 : Subvention 4 H R

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 500 € à l'association 4HR de La Haye de Routot, celle-ci doit écrire un livre et réaliser un film sur l'histoire de la commune, des habitants et de l'habitat.